



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 3488

Texte de la question

AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

M. Jean-Pierre Dufau. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Régis Juanico, s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Dans le contexte de la crise économique et financière, on ne cesse d'évoquer les difficultés des banques d'affaires. Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur la situation préoccupante d'autres banques : les banques alimentaires. En effet, le Programme européen d'aide aux plus démunis est menacé, suite à une décision de justice et à une contestation juridique de son financement dans le cadre de la Politique agricole commune.

Or le PEAD, imaginé par Coluche, a fait ses preuves ; il a permis à plus de 18 millions d'Européens défavorisés de survivre. Il ne représente que 1 % du budget de la PAC. En France, une réduction du financement mettrait à mal les associations qui en bénéficient : Croix-Rouge, banques alimentaires, Restos du Coeur et Secours populaire. Cette année, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire devrait encore augmenter de 10 à 15 %. Les maires, les élus représentant des territoires, soutiennent l'action dans leurs villes de ces associations caritatives, sans lesquelles plus de 8 millions de pauvres ne pourraient survivre. C'est une question de solidarité et de dignité.

Il s'agit donc d'assurer pour les deux années à venir le financement du PEAD, comme le propose le commissaire européen Dacian Ciolos, qu'il faut soutenir. Mais au-delà, les socialistes demandent au Gouvernement et au chef de l'État de tout mettre en oeuvre au niveau européen pour sécuriser juridiquement et pérenniser financièrement ce programme dans le futur budget communautaire pour les années 2014 à 2020. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Brard. Et du programme de l'UMP !

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire*. Monsieur le député, le Programme européen d'aide aux plus démunis a été créé en 1987, à l'initiative de Coluche et du président Jacques Delors. Je tiens à rendre hommage à la décision qu'ils avaient prise à l'époque.

Ce programme est-il efficace ? Oui : depuis vingt-cinq ans, il a apporté la preuve qu'il était utile pour toutes les associations, qui font un travail remarquable sur le terrain pour apporter leur aide à tous ceux qui n'ont pas de quoi se payer un repas par jour. Je pense aux Restos du Coeur, au Secours populaire, à Action contre la faim ou au Secours catholique.

Ce programme coûte-t-il cher ? Non : un euro par an et par habitant de l'Union, soit 500 millions d'euros au total pour soutenir les démunis. Cela ne me paraît pas cher payé pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, l'argent est-il disponible ? Oui : il a été budgété par l'Union européenne pour les années 2012 et 2013.

Ma réponse est donc très claire : avec le Premier ministre, avec Jean Leonetti et avec l'ensemble du Gouvernement, nous sommes totalement déterminés à obtenir le maintien de l'aide alimentaire pour les plus

démunis. L'Europe, qui sait trouver des milliards d'euros quand il s'agit de sauver la Grèce ou les banques, doit savoir maintenir 500 millions d'euros pour les plus pauvres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC, ainsi que sur certains bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3488

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 septembre 2011